


World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

EBSecretariat/2017/044

Le 24 avril 2017

Le Secrétariat du PAM a l'honneur d'informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que, conformément à l'article V(a) du Statut du PAM, et comme suite aux élections tenues par le Conseil économique et social le 19 avril 2017, la composition du Conseil d'administration du PAM en 2017 est désormais la suivante:

Date de l'expiration du mandat⁽¹⁾	Membres élus par le Conseil de la FAO	Membres élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2017	Australie Brésil ⁱ Danemark Libye Pologne République islamique d'Iran ⁽²⁾	Chine Hongrie Japon Lesotho ⁱⁱ Panama Royaume-Uni
31 décembre 2018	Afghanistan Bénin ⁱⁱⁱ États-Unis d'Amérique Koweït Pérou ^{iv} Suisse ^v	Bangladesh Fédération de Russie France Inde Libéria Pays-Bas ^{vi}
31 décembre 2019	Allemagne Argentine Canada Congo Pakistan Zimbabwe ^{vii}	Arabie saoudite Égypte Espagne Finlande Mexique ^{viii} Soudan



⁽¹⁾ Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les États membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

⁽²⁾ Le siège attribué par roulement sera occupé successivement par un pays de la liste B (deuxième mandat, 2015/2016/2017), un pays de la liste A (troisième mandat, 2018/2019/2020), et un pays de la liste C (quatrième mandat, 2021/2022/2023).

ⁱ Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, le Brésil l'occupant en 2015, le Guatemala en 2016, puis le Brésil de nouveau en 2017.

ⁱⁱ Lors des élections tenues le 19 avril 2017 pendant la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, le Swaziland a décidé de céder sa place, à compter du 19 avril 2017; avec l'aval des pays de la Liste A, le Lesotho l'a remplacé et achèvera le mandat pour la période allant de la date des élections au 31 décembre 2017.

ⁱⁱⁱ La Mauritanie et le Bénin sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, la Mauritanie l'occupant en 2016, et le Bénin en 2017 et 2018.

^{iv} Comme en est convenu le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (PPT-MEX-187-2016), le Pérou occupera en 2017 et 2018 le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO.

^v La liste D est convenue que la Suisse remplacerait la Suède au siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO pour 2017 et 2018.

^{vi} Lors des élections tenues le 19 avril 2017 pendant la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, les pays de la Liste D ont donné leur aval à ce qui suit: la Finlande et l'Espagne cèderont leur place, avec effet au 31 décembre 2017, et la Norvège et la Grèce les remplaceront et achèveront leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019; et les Pays-Bas cèderont leur place avec effet au 31 décembre 2017, la Nouvelle-Zélande les remplaçant et achevant le mandat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

^{vii} Le Zimbabwe et l'Angola sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, le Zimbabwe l'occupant en 2017 et 2018, et l'Angola en 2019.

^{viii} Le Mexique et la Colombie sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil économique et social, le Mexique l'occupant en 2017 et la Colombie en 2018 et 2019.